



5^{ÈME} ACCORD HANDICAP

Premier Accord Handicap signé en 2008



4.71% DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP EN 2019

94 recrutements entre 2017 et 2020 (CDI, CDD, ETT, alternances)



1 SUJET ET 3 ACCORDS !

Notre engagement en faveur du handicap est transverse et se traduit également dans :

- L'Accord relatif à l'Égalité Professionnelle et à la Diversité
- L'Accord Santé et Travail



98 AMÉNAGEMENTS DE POSTE

et 13 études ergonomiques entre 2017 et 2020



+ DE 100 RÉFÉRENTS HANDICAP

et 17 coordinateur.rice.s pour vous accompagner au quotidien

NOTRE ENGAGEMENT EN UN CLIN D'OEIL

UN NOUVEL ACCORD, POUR QUOI FAIRE ?

ARKEMA s'engage pour permettre à tous ses collaborateurs de s'épanouir professionnellement, en tenant compte de leurs différences.

La signature de notre 5^{ème} accord handicap s'inscrit dans cette démarche sociale et responsable à travers 4 axes :

#1 RENFORCER

l'accompagnement des carrières pour les collaborateurs concernés au sein du groupe

#2 MENER

une politique de recrutement et d'intégration, fondée sur des critères de compétences, en dehors de tout préjugé !

#3 CHANGER

le regard sur le handicap grâce à des formations et des actions de communication

#4 FAVORISER

l'insertion de travailleurs en situation de handicap du STPA* vers des entreprises ordinaires

*Secteur du travail protégé et adapté (composé des Établissements et Services d'Aide par le Travail et Entreprises Adaptées)

#RECRUTEMENT RESPONSABLE

Un partenariat clé pour nous accompagner à la recherche de talents en situation de handicap tout en favorisant l'emploi indirect.

✦ **AKTISEA** est un cabinet de recrutement dont au moins 50% des salariés sont en situation de handicap

#SALARIÉS & AIDANTS

Un volet pour vous accompagner au delà des murs de l'entreprise.

✦ **2 jours d'absence** autorisée rémunérée lors de la survenance d'un handicap de son enfant

✦ **2 jours d'absence** autorisée rémunérée par an pour accompagner un membre de sa famille reconnu en situation de handicap, dans ses démarches

#MA CARRIÈRE AVANT TOUT !

Des dispositifs pour améliorer votre quotidien :

✦ **Aménagement techniques et matériels** (appareil auditif, logiciel Zoomtext, fauteuil ergonomique...) et aide aux transports.

✦ **Adaptation des conditions de travail** (modulation d'horaires de travail, tutorat...) et soutien opérationnel.

✦ **Formations spécifiques**, bilans de compétences et accompagnement à la reconversion.

#LES PLUS DE L'ACCORD 2021 2023

HANDICAP : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le handicap recouvre des formes diverses : le plus souvent **invisible**, il peut être physique, psychique ou mental, **permanent** ou **temporaire**, et parfois évolutif.



HANDICAP SENSORIEL

Cécité, cataracte, DMLA, daltonisme, perte d'audition partielle, surdité...



HANDICAP MOTEUR

Lombalgie, sclérose en plaques, arthrose, paraplégie, troubles musculo-squelettiques, séquelles d'un accident...



HANDICAP PSYCHIQUE

Dépression, phobies, troubles bipolaires, addictions, burn-out...



TROUBLES DYS

Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysgraphie...



MALADIES CHRONIQUES INVALIDANTES

Migraines, maladies cardio-vasculaires, diabète, hémophilie, cancer, effets secondaires liés à un traitement médicamenteux lourd...



AUTISME

et troubles envahissants du développement



HANDICAP MENTAL

Trisomie 21...

LA RQTH, EN BREF

La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) peut être demandée par «**toute personne** dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'**altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique**». (Art.L.5213-1 du code du travail).

COMMENT L'OBTENIR ?

Procurez-vous le formulaire auprès de la MDPH* et complétez-le.

✦ Constituez votre dossier (certificat médical détaillant les difficultés liées à votre affection, justificatifs...) et déposez-le à la MPDH.

✦ La CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) étudie votre dossier. Comptez 6 mois d'attente en moyenne.

✦ La RQTH est généralement attribuée pour une durée de 1 à 5 ans, mais elle peut aussi l'être à vie dans le cadre d'un handicap irréversible.

À SAVOIR:

✦ Vous seul pouvez être à l'initiative de cette démarche.

✦ La RQTH est un document confidentiel. De plus, aucune information relative à la nature du handicap ne figure sur la RQTH.

*MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

Conception et réalisation Goods to know

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

HANDICAP, TOUS CONCERNÉS !

L'ACCORD 2021 - 2023
EN 5 INFOS CLÉS

